

La 5 décembre dernier, Fabrice, un jeune manifestant passait en procès au Tribunal de Tours pour avoir «plaqué» deux flics lors d'une manifestation de soutien aux demandeurs d'asile, le 31 mai 2005.

Accompagné d'une vingtaine de camaros, le protestataire a eu la surprise de recevoir la plus violente attaque non pas d'un procureur Cruz assez modéré dans son rôle, mais de l'avocat des pandores, un énergumène nommé Guilbert, à qui il fallait servir du «maître» comme s'il en pleuvait. Le baveux s'est ainsi déchaîné contre le «délinquant» et surtout contre les hideux qui, par «désœuvrement» et par profonde «perversité» s'en prennent ainsi à la société en défendant des demandeurs d'asiles accueilli à ses yeux de bourgeois «dans de bonnes conditions» dans notre pays de cocagne...

Mon avis est que si la société produit des «malfaisants», ce genre de baveux, nourri au lait du droit, en est un des plus coriaces spécimens et bien pis encore. Avec ses idées qui sentent la fiente et ses déclarations péremptoires, il n'est pas prêt à amuser le populo et mériterait bien de sales trucs, que l'on lui souhaite assidûment...

En attendant, dame justice a tranché. Elle a condamné Fabrice à 8 jours de prison avec sursis et 40 heures de Travail d'Intérêt Général et surtout, manière de bien l'écraser, à 1000 euro de dommages et intérêts pour ceux de la maréchaussée.

Comme Fabrice n'a pas un radis (il vient juste de trouver un taf), une souscription est ouverte. Alors si vous avez encore quelques picotins dans vos blazes, n'hésitez pas à les envoyer à : Collectif Libertaire de Touraine, Barrio de Quinta Luna, 27 place Gaston Pailhou, Tours (Chèque à l'ordre de Florence Meignant en indiquant «solidarité Fabrice»).

Vous pouvez aussi aider Fabrice en achetant un petit recueil de ses poèmes qui va bientôt être édité et distribué par le réseau de ses soutiens.

E.S.

600 exemplaires

Rédaction : Eric SIONNEAU, Fabienne TARDIVO, Céline GIL, Mustapha RAMDANE.
Infographie : Céline GIL

Le canard est à votre disposition au Donald's pub, Buck Mulligan's, Serpent volant, Barrio de la quinta luna, Teenage Kicks, Le Bergerac à Tours, Les Studios, ainsi qu'au Café des Arts à Amboise.

Vous pouvez nous écrire à « Demain Le Grand Soir » Radio Béton 90, avenue Maginot 37100 Tours ou sur celine.l-gil@tiscalix.fr si vous avez des infos à faire passer à l'antenne. Vous pouvez également recevoir le canard en nous envoyant une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse, nous soutenir en envoyant des ramettes de papier.

Nous remercions : le groupe de Liaison Anarcho-syndicalistes, le collectif contre la venue du Pape à Tours, SUD-PTT, le groupe Eugène Bizeau des Livres Penseurs de Touraine qui nous ont soutenus.

DEMAIN la chronique LE GRAND SOIR



Bonne
année
à tous
les

révolutionnaires !

janvier 2006 N°5

**Supplément papier de l'émission diffusée tous les mercredis
De 19h à 20h sur Radio Béton 93.6 et sur
www.radiobeton.com. Rediffusion le lundi de 10h à 11h**

Racaille financière



50 milliards d'Euro, tel est le montant de la fraude fiscale engendrée chaque année dans ce pays par une poignée de 2 % de contribuables. Le plus gros de cette somme porte sur les revenus professionnels, financiers et la TVA. . Ces authentiques délinquants sont-ils pour autant poursuivis par le fayot Sarkozy, comme il sait si bien le faire avec «les racailles» des banlieues ? Et bien non, sûrement pas ! Ces types et ses nanas sont plutôt les amis du têtard que veut devenir le futur dictateur du pays : entrepreneurs, décideurs, spéculateurs, etc., etc. Il y a un peu plus de 200 ans, on les appelait d'ailleurs des agioteurs et des accapareurs... Et on leur coupait la tête... Au jour d'aujourd'hui, les pouvoirs successifs les inondent de subventions...
C'est beau le progrès, non ?

E.S.

Cadeaux de Noël

Le Groupe La poste en Indre et Loire fait feu de tous bois... Son rachat de l'entreprise Delta Diffusion (distribution des publicités dans nos boîtes à lettre) a permis de créer un pôle économique autour de l'entreprise Médiapost, une des filiales du Groupe. «*La redéfinition financière*» liée à ce rachat a eu pour conséquence le «*réaménagement de certains contrats tarifaires*». A l'arrivée, l'entreprise Tourangelle Outiror s'est vue handicapé en ne pouvant plus assurer la diffusion massive de son catalogue. Une des conséquences de cela est l'annonce d'un plan social concernant une centaine de salariés sur le site de St Cyr sur Loire...

Mais le Groupe La Poste n'en a pas fini pour autant avec les «cadeaux» de fin d'année. Une autre de ses filiales implantée en Touraine, la SA Teli-trans (informatique), se voit privée par la maison mère de l'essentiel de ses marchés. Localement, c'est aussi une centaine d'emplois qui sont sur la sellette...

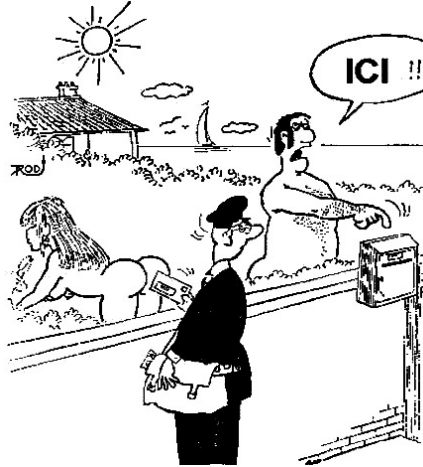
Enfin, le Groupe La Poste s'apprête à racheter EXAPAQ (spécialiste des colis entreprises). Le site de Tours nord va donc rejoindre «la famille». Mais pour combien de temps et à quel prix en terme d'emploi ?

Parallèlement, La Poste licencie 1400 salariés sur les 3600 employés à CHRONOPOST...

On le voit, avec La Poste, les salariés ont un avenir : Celui du chômage et du RMI... Et pour ceux qui croient encore que La Poste est un service public, elle se mute en banque le premier janvier 2006...

Bougez avec La Poste disaient-ils. Bref... A ce prix là, ce sera sans nous...

E.S



Procès de l'envolée

Un exemple concret de presse censurée dans les prisons française.

Le journal l'Envolée était cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Beauvais (60) le 7 décembre 2005 à 13h30 pour diffamation publique envers une administration publique. Plainte portée par l'administration pénitentiaire.



Petit rappel :

L'Envolée est un journal trimestriel, né en juin 2001 qui compte à présent 15 numéros. Il a environ 500 abonnés, dont 300 à l'intérieur des prisons.

Ce journal se veut un porte-voix au service des muets sociaux : les prisonniers à qui on a ôté toute possibilité d'expression, leurs familles et leurs proches souvent emmurés dans la culpabilité, l'impuissance et les difficultés tant pécuniaires qu'affectives. L'ensemble des numéros sont

largement constitués de textes, de dessins, de courriers venant de l'intérieur et est consacré à la lutte contre les conditions carcérales en France.

Il apparaît que le ministre de la Justice reproche essentiellement au journal l'Envolée ses propos libres sur l'univers carcéral et les difficultés auxquelles sont malheureusement confrontés les détenus. Dans l'Envolée on ne trouve aucune information non publique, aucune menace, aucun outrage ou insulte nominative. Ses articles ne sont pas des appels aveugles à la violence : Ils sont toujours des analyses fondées sur des témoignages précis et vérifiés, des informations qui sont le fruit de recherches, de rencontres, de débats.

Après 3 ans et 15 numéros, l'administration pénitentiaire assigne l'Envolée en justice. Puisqu'il ne suffi pas de faire pression sur l'imprimeur, sur les prisonniers et prisonnières, d'empêcher la diffusion à l'intérieur des prisons, il faut bien régler ça d'une manière ou d'un autre.

L'Envolée : une tentative d'organisation qui dérange, qui emmerde à effriter les murs avec des mots, des réflexions, des échanges.

Cette censure toute démocratique et légale les encourage à continuer, à diffuser toujours plus largement les critiques de dedans et de dehors sur la noirceur des geôles et des villes sous surveillance.

Le procès du journal l'Envolée démarre par une demande de nullité plaidée par maître Irène Terel .

2 témoins furent appelés à comparaître à la barre. Le premier un homme d'une cinquantaine d'années avec 25 ans d'expérience carcérale derrière lui expliqua la vie en détention, les fouilles, les humiliations, les passages à tabac, les actions cagoulées des ERIS pour "mater" les détenus . Après ce témoignage la seule question du procureur fut " Mr pouvez vous nous parler du comportement de vos co-détenus ?". Le témoin fort intelligemment lui répliqua qu'il ne s'agissait pas du procès de ses co-détenus ce qui fit monter l'agacement de ce procureur aux allures de curé-sarkoziste.

Le 2eme témoin appelé à comparaître, une femme d'une cinquantaine d'année mère de 2 enfants incarcérés. Elle raconta les fouilles inhumaines qu'elle a pu subir en allant voir ses enfants au parloir où elle fut narguée par ces mêmes ERIS.

La réquisition du procureur pu commencer un véritable cirque d'environ une heure où notre cher ami défendit corps et âme l'administration pénitentiaire sous-entendant que les 2 témoins n'étaient pas de bonne fois vu leur pédigré, traitant la directrice de publication de néo -anarchiste aimant crier ni dieu ni maître sur tout les toits, un passage assez marquant où Mr le proc lâcha que pour lui "les diffamations imputées à l'Envolée étaient aussi graves que les diffamations ayant été dites il y'a quelques années sur la non-existence des chambre a gaz !

Après ces odieuses réquisitions il requit 2500€ d'amende pour le journal l'Envolée. Il s'en suivit d'une habituelle excellente plaidoirie de maître Terel cassant argument par argument le réquisitoire du procureur. Les juges de Beauvais peu habitués à une défense si offensive restaient bouche bée et voulaient en finir au plus vite si bien que quand elle eut fini ils oublièrent de demander à la prévenue si elle avait quelque chose à ajouter et furent rappelés à l'ordre par cette dernière qui pu s'exprimer sur son dégoût du procès de personnalité qu'a tenu le procureur enfonçant un peu plus ce dernier dans sa merde !!

Le verdict sera rendu le 18 janvier à Beauvais si le tribunal retient les réquisitions du procureur. Il se peut que l'Envolée s'éteigne.

C.G.

répression